



Procès-verbal approuvé de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec, tenue le vendredi 13 septembre 2019 à 19 h, au centre administratif, 2046, chemin St-Louis, Québec (Québec) G1T 1P4

Présents :	Isabel Béland	Commissaire-parent
	Stephen Burke	Président
	Heather Clibbon	Commissaire
	Debbie Cornforth	Commissaire-parent
	Sara Downs	Commissaire (par visioconférence)
	Christian Falle	Commissaire-parent (par visioconférence)
	Debbie Ford-Caron	Commissaire
	Chantal Guay	Commissaire
	Jason Kilganan	Commissaire-parent
	Cameron Lavallee	Commissaire
	Esther Paradis	Commissaire
	Stephen Pigeon	Directeur général
	Jean Robert	Vice-président
	Jo Rosenhek	Commissaire (par visioconférence)
	Jo-Ann Toulouse	Commissaire (par visioconférence)
	Aline Visser	Commissaire

Absents: Wyna Marois Commissaire

Également présents :

Guylaine Allard	Directrice du Service des ressources financières
François Garon	Technicien en informatique
Jill Goldberg	Directrice des services de liaison naskapie
Nancy L'Heureux	Directrice du Service des ressources humaines
Sandra W. Griffin	Secrétaire générale

19-09.01 Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 08.

19-09.02 Adoption de l'ordre du jour

Il est PROPOSÉ par C. Guay, APPUYÉ par E. Paradis et RÉSOLU à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel qu'il a été distribué.

19-09.03 Période de questions réservée au public

Aucun public n'était présent.

19-09.04 Période de questions réservée aux élèves

Aucun élève n'était présent.

19-09.05 **Correspondance des élèves**

Le Conseil n'a reçu aucune correspondance de la part d'élèves.

19-09.06 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2019**

Il est PROPOSÉ par D. Ford-Caron, APPUYÉ par A. Visser et RÉSOLU à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires, tenue le mercredi 12 juin 2019, tel qu'il a été distribué.

19-09.07 **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 août 2019**

Il est PROPOSÉ par C. Guay, APPUYÉ par E. Paradis et RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires, tenue le lundi 19 août 2019, tel qu'il a été distribué.

Le commissaire-parent J. Kilganan s'est abstenu de voter.

19-09.08 **Présentation du budget**

G. Allard a présenté aux membres du Conseil des commissaires le budget, qui a été très bien reçu.

19-09.09 **Affaires découlant des séances précédentes**

Il n'y a aucune affaire découlant des séances précédentes.

19-09.10 **Rapport du président**

Le président n'a présenté aucun rapport aux commissaires.

19-09.11 **Rapport du directeur général**

Le directeur général s'est adressé en bonne et due forme aux membres du Conseil et leur a parlé des points suivants :

E. Paradis a
quitté la
séance à
19 h 48.

- a) Développement sur le plan stratégique
- b) Examens de juin
- c) État d'avancement des projets de construction
- d) Rapport sur la délégation de pouvoir pour les mois d'été
- e) Semaine d'accueil
- f) « Festival de l'automne» (Fall Fest) de VEQ
- g) Comités des relations de travail
 - i) Employés cadres - directeurs, coordinateurs et gestionnaires
 - ii) Enseignants
 - iii) Professionnels
 - iv) Personnel de soutien

Affaires nouvellesa) Processus de gestion du budget – secteur des jeunes 2019-2020 (adoption)

ATTENDU QUE l'article 96.25 de la Loi sur l'instruction publique stipule que le directeur de l'école participe à l'élaboration des politiques de la commission scolaire;

ATTENDU QUE le 3^e alinéa de l'article 78 et le 9^e alinéa de l'article 193 de la Loi sur l'instruction publique stipulent que le conseil d'établissement et le comité de parents doivent être consultés sur divers sujets en lien avec l'organisation des services dispensés par la commission scolaire;

ATTENDU QUE l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique stipule que « La commission scolaire établit [...] les objectifs et les principes de la répartition de ses revenus. »;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Central Québec détermine ces objectifs et ces principes annuellement dans le cadre du Processus de gestion du budget;

ATTENDU QUE la version préliminaire du Processus de gestion du budget – secteur des jeunes 2019-2020 – a été acceptée en principe par le Conseil des commissaires le 15 avril 2019;

ATTENDU QUE la consultation prescrite a eu lieu;

Il est PROPOSÉ par S. Downs, APPUYÉ par C. Lavalée et RÉSOLU à l'unanimité que le Conseil des commissaires accepte le Processus de gestion du budget – secteur des jeunes 2019-2020 – tel qu'il est présenté à **l'annexe 1** du présent procès-verbal.

b) Processus de gestion du budget – secteur de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle 2019-2020 (adoption)

Guylaine Allard a présenté le Processus de gestion du budget – secteur de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle 2019-2020.

ATTENDU QUE l'article 110.13 de la Loi sur l'instruction publique stipule que le directeur de centre participe à l'élaboration des politiques de la commission scolaire;

ATTENDU QUE l'article 110.13 de la Loi sur l'instruction publique stipule également que le conseil d'établissement du centre doit être consulté sur divers sujets en lien avec l'organisation des services dispensés par la commission scolaire;

Affaires nouvelles (suite)b) Processus de gestion du budget – secteur de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle 2019-2020 (adoption) (suite)

ATTENDU QUE l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique stipule que « La commission scolaire établit [...] les objectifs et les principes de la répartition de ses revenus. »;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Central Québec détermine ces objectifs et ces principes annuellement dans le cadre du Processus de gestion du budget;

ATTENDU QUE la version préliminaire du Processus de gestion du budget – secteur de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle 2019-2020 – a été acceptée en principe par le Conseil des commissaires le 15 avril 2019;

ATTENDU QUE la consultation prescrite a eu lieu;

Il est PROPOSÉ par D. Ford-Caron, APPUYÉ par J. Rosenhek et RÉSOLU à l'unanimité que le Conseil des commissaires accepte le Processus de gestion du budget – secteur de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle 2019-2020 – tel qu'il est présenté à l'**annexe 2** du présent procès-verbal.

c) Contrats de transport scolaire d'une durée d'un an pour 2018-2019

Il est PROPOSÉ par A. Visser, APPUYÉ par D. Cornforth et RÉSOLU à l'unanimité que la Commission scolaire Central Québec accepte les contrats de transport suivants, d'une durée d'un an, pour l'année scolaire 2018-2019;

Transporteur	Capacité	Territoire	2018-2019 (\$) Excluant les taxes
Transport Marc Juneau	5 rangées/ 30 passagers	Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	32 100,00 \$
Société de transport du Saguenay	12 rangées	La Baie, Saguenay	45 720,00 \$

Et; QUE le directeur général soit autorisé à signer les contrats au nom de la Commission scolaire.

d) Contrats de transport scolaire d'une durée d'un an pour 2019-2020

Il est PROPOSÉ par D. Cornforth, APPUYÉ par J.-A. Toulouse et RÉSOLU à l'unanimité que la Commission scolaire Central Québec accepte les contrats de transport suivants, d'une durée d'un an, pour l'année scolaire 2019-2020;

Transporteur	Capacité	Territoire	2019-2020 (\$) Excluant les taxes
Autobus Rowley	5 rangées	Saint-Vincent, QHS et Saint-Patrick	45 750,00 \$
Transport Marc Juneau	12 rangées	Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	50 991,82 \$
Société de transport du Saguenay	12 rangées	La Baie, Saguenay	46 757,84 \$

Et; QUE le directeur général soit autorisé à signer les contrats au nom de la Commission scolaire.

Affaires nouvelles (suite)e) Nomination pour les comités de la CSCQ

- a) Il est PROPOSÉ par A. Visser, APPUYÉ par D. Ford-Caron et RÉSOLU à l'unanimité que, pour l'année scolaire 2019-2020, le comité exécutif soit formé de Stephen Pigeon, directeur général, de Stephen Burke, président, de Jean Robert, vice-président, d'Isabel Béland, commissaire-parent, ainsi que des quatre commissaires suivants : Heather Clibbon, Debbie Ford-Caron, Wyna Marois et Jo Rosenhek, ainsi que d'Aline Visser en tant que remplaçante au besoin.
- b) Il est PROPOSÉ par C. Guay, APPUYÉ par I. Béland et RÉSOLU à l'unanimité que, pour l'année scolaire 2019-2020, les commissaires suivants fassent partie des comités de la Commission scolaire Central Québec :

Comité de vérification : Jean Robert, Debbie Ford-Caron et Aline Visser

Comité paritaire de la Commission scolaire : Aline Visser

Comité d'éthique et de gouvernance : Stephen Burke, Heather Clibbon, Sara Downs, Christian Falle et Jo-Ann Toulouse

Comité d'évaluation du directeur général : Stephen Burke, Isabel Béland, Sara Downs, Debbie Ford-Caron et Aline Visser

Comités des expulsions :

Chibougamau : Jo-Ann Toulouse

Jonquière : Debbie Ford-Caron

La Tuque : Chantal Guay

Québec : Jean Robert

Thetford Mines : Aline Visser

Trois-Rivières : Sara Downs

Shawinigan : Chantal Guay

Comité des ressources humaines : Stephen Burke, Debbie Cornforth, Cameron Lavalée et Wyna Marois

Comité des relations de travail :

Directions d'école ou de centre : Jo-Ann Toulouse et Aline Visser

Employés cadres : Stephen Burke et Jean Robert

Comités de révision des décisions :

Chibougamau/Jonquière : Debbie Ford-Caron, Chantal Guay et Jo-Ann Toulouse

Québec : Wyna Marois et Jo Rosenhek

Thetford Mines : Aline Visser et Jean Robert

Trois-Rivières/Shawinigan/La Tuque : Sara Downs, Debbie Ford-Caron et Chantal Guay

Affaires nouvelles (suite)e) Nomination pour les comités de la CSCQ (suite)**Comités consultatifs de transport :**

CSCQ (Québec) : Wyna Marois et E. Paradis

C.s. de la Beauce-Etchemin : Aline Visser

C.s. de l'Énergie : Chantal Guay

C.s. De La Jonquière : Debbie Ford-Caron

C.s. de la Riveraine : Sara Downs

C.s. de Portneuf : Jo Rosenhek

C.s. du Chemin-du-Roy : Sara Downs

C.s. du Lac-Saint-Jean : Debbie Ford-Caron

f) Délégation : membres du comité consultatif de transport d'autres commissions scolaires

ATTENDU QUE l'article 2 du Règlement sur le transport des élèves stipule que « Le comité consultatif de transport des élèves de la commission est composé [...] du directeur général ou du directeur général adjoint de toute commission scolaire pour laquelle cette commission organise le transport des élèves; »;

ATTENDU QUE le directeur général a de nombreuses autres responsabilités et qu'il ne peut assister aux rencontres tenues dans les commissions scolaires qui offrent, en totalité ou en partie, des services de transport aux écoles de la CSCQ;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Central Québec (CSCQ) n'a pas de directeur général adjoint à temps plein;

ATTENDU QUE le directeur général a l'intention de déléguer cette responsabilité;

Il est PROPOSÉ par C. Guay, APPUYÉ par I. Béland et RÉSOLU à l'unanimité que, pour l'année scolaire 2019-2020, la Commission scolaire Central Québec délègue les représentantes suivantes pour faire partie des divers comités consultatifs de transport des élèves, comme suit :

C.s. de la Beauce-Etchemin : Julie Bureau

C.s. de l'Énergie : Julie Bureau

C.s. De La Jonquière : Julie Bureau

C.s. de Portneuf : Julie Bureau

C.s. du Chemin-du-Roy: Sandra Griffin

C.s. du Lac-Saint-Jean : Julie Bureau

19-09.12

Affaires nouvelles (suite)

g) Nomination de dirigeants réseau de l'information en ce qui a trait à la gestion des incidents

ATTENDU QUE l'un des dirigeants réseau de l'information en ce qui a trait à la gestion des incidents, nommé le 21 mars 2018, n'est plus à l'emploi de la Commission scolaire Central Québec;

ATTENDU QU'EN vertu de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement, la Commission scolaire doit instaurer une gouvernance intégrée et concertée, afin de préserver la pérennité de son patrimoine numérique;

ATTENDU QUE la Commission scolaire doit désigner deux dirigeants réseau de l'information en ce qui a trait à la gestion des incidents;

Il est PROPOSÉ par I. Béland, APPUYÉ par A. Visser et RÉSOLU à l'unanimité que la Commission scolaire Central Québec nomme Alain Bourassa à titre de dirigeant réseau de l'information en ce qui a trait à la gestion des incidents; et

QUE Pascal Carpentier demeure le dirigeant réseau de l'information remplaçant en ce qui a trait à la gestion des incidents.

19-09.13

Rapports des comités

a) Comité exécutif

Aucune rencontre n'a eu lieu.

b) Comité de parents

Aucune rencontre n'a eu lieu.

c) Comité consultatif des services aux EHDAA

Aucune rencontre n'a eu lieu.

d) Comité consultatif de transport

Aucune rencontre n'a eu lieu.

e) Comité de vérification

Aucune rencontre n'a eu lieu.

19-09.13

Rapports des comités (suite)

f) Comité d'évaluation du directeur général

Aucune rencontre n'a eu lieu.

g) Comité d'éthique et de gouvernance

Aucune rencontre n'a eu lieu.

h) Comité des ressources humaines

Aucune rencontre n'a eu lieu.

i) Comité d'allocation des ressources

Aucune rencontre n'a eu lieu.

19-09.14

Association des commissions scolaires anglophones du Québec

a) Rapport du conseil d'administration

Debbie Ford-Caron avait fait parvenir aux commissaires, avant la tenue de la séance, un rapport portant sur les points suivants :

- États financiers 2018-2019 vérifiés de l'ACSAQ
- Projet de loi n° 21
- APPELE-Québec
- Conférence printanière de mai 2020
- Conférence de l'Association canadienne des commissions/conseils scolaires (ACCCS)
- CPNCA
- Perfectionnement professionnel / Assemblée générale de novembre 2019

b) Rapports des comités

Aucun rapport n'a été présenté.

19-09.14

Association des commissions scolaires anglophones du Québec (suite)

c) Contribution de la Commission scolaire Central Québec au Fonds de défense de l'ACSAQ

ATTENDU QUE la Commission scolaire English-Montréal réclame que le gouvernement du premier ministre François Legault valide la légalité de son plan de réforme des commissions scolaires en demandant à la Cour d'appel du Québec de prononcer un jugement déclaratoire sur la question;

ATTENDU QUE la Commission scolaire English-Montréal a également l'intention de contester le caractère constitutionnel de l'article 477.1.1. de la Loi sur l'instruction publique, qui donne au ministre de l'Éducation le droit de transférer un immeuble à une autre commission scolaire;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a déjà obligé la Commission scolaire English-Montréal à transférer deux de ses écoles à la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île, sans aucune consultation publique, ce qui constitue une violation des droits linguistiques des minorités;

ATTENDU QUE le gouvernement pourrait, à tout moment, continuer d'agir de la sorte en obligeant d'autres transferts d'écoles;

ATTENDU QUE la consultation de la communauté anglophone est clairement un droit constitutionnel que l'on doit défendre;

Il est PROPOSÉ par D. Ford-Caron, APPUYÉ par A. Visser et RÉSOLU à l'unanimité que le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec appuie la Commission scolaire English-Montréal et l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec dans leur poursuite juridique pour protéger et garantir les droits de la minorité anglophone dans le domaine de l'éducation et qu'en conséquence, il apporte une contribution financière de 10 000 \$ pour appuyer la poursuite juridique qui s'ensuivra; et

QUE ladite somme soit prise à même le montant d'argent alloué par décret à la rémunération et aux dépenses des commissaires.

19-09.15

Prochaines séances

Le Conseil des commissaires tiendra une séance extraordinaire le 19 septembre 2019. La prochaine séance ordinaire aura lieu le 16 octobre 2019.

19-09.16 **Période de questions**

a) du public

Il n'y a eu aucune question du public.

b) des commissaires

D. Ford-Caron a demandé si l'augmentation du temps consacré aux récréations du primaire avait eu des répercussions sur les écoles. Le directeur général a dit que, jusqu'à maintenant, il n'avait été informé d'aucune répercussion.

19-09.17 **Session à huis clos**

Il n'y a eu aucune session à huis clos.

19-09.18 **Ajournement**

Il a été PROPOSÉ par A. Visser de lever la séance à 21 h 13.

Sandra Wright Griffin
Secrétaire générale

Stephen Burke
Président

Approuvé le 16 octobre 2019.